



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Appel de candidatures

Description

La Ville de Port-Cartier invite les personnes intéressées à siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme à présenter leur candidature.

Le comité a pour fonction d'étudier diverses demandes relatives aux dossiers d'urbanisme, notamment le zonage, le lotissement et la construction, et de soumettre des recommandations au conseil municipal.

Le comité se réunit environ six fois par année. Le mandat est d'une durée de deux (2) ans et peut être renouvelé. Il est à noter qu'aucune rémunération n'est rattachée à cette fonction.

Les personnes intéressées et résidant sur le territoire de la Ville de Port-Cartier doivent transmettre une lettre expliquant leur intérêt et leur motivation à siéger sur le comité.

Une première analyse des candidatures sera effectuée par un comité de sélection. Par la suite, une liste des candidats recommandés sera dressée et transmise au conseil municipal afin qu'il nomme un membre du comité.

Le conseil municipal invite fortement les citoyens du secteur Rivière-Pentecôte à postuler afin d'assurer une représentativité de leur secteur au sein du comité.

**PORT
CARTIER**

Tant à offrir

La Ville de Port-Cartier est située sur la Côte-Nord, en bordure du fleuve St-Laurent. Les défis y sont donc nombreux et intéressants! La proximité des parcs naturels, des plages, du bord de l'eau et des montagnes en font un endroit idéal pour pratiquer les activités de plein air. L'accessibilité des infrastructures et des commodités offre aux citoyens une excellente qualité de vie. La Ville de Port-Cartier est reconnue pour son dynamisme : les activités sportives et culturelles sont omniprésentes et pour tous les goûts.

Les personnes intéressées devront soumettre leur dossier de candidature à l'adresse suivante :

Service des ressources humaines
VILLE DE PORT-CARTIER
40, avenue Parent
Port-Cartier (Québec) G5B 2G5
emploi@villeport-cartier.com

